

## TERRASSE de plain-pied (sans surélévation)

Hors périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique	Sans formalité
Dans périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique	Déclaration préalable

### Déposer le dossier de déclaration préalable en 4 exemplaires

- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)  
Cerfa téléchargeable sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
- Plan de masse avec implantation de la terrasse projetée
- Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Descriptif de la terrasse (matériaux – teintes)
- Insertion paysagère du projet

### Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

### Délai d'instruction

**2 mois** car projet situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

### Liste donnée à titre d'information